



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.44

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
EXPLOITATION INTERNATIONALE
AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE**

DISTORSION D'AFFAIBLISSEMENT

Recommandation UIT-T Q.44

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.44 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.44

DISTORSION D'AFFAIBLISSEMENT

1 Distorsion d'affaiblissement

1.1 Conditions entièrement analogiques

Les objectifs des projets recommandés pour les équipements terminaux à courants porteurs par la Recommandation citée en [3] sont tels que pour une chaîne de 6 circuits, dont chacun est muni d'un seul couple d'équipements de modulation de voie conforme à ladite Recommandation, l'objectif pour la qualité de fonctionnement du réseau relatif à la distorsion d'affaiblissement indiquée à la figure 1/G.132 [2], sera satisfait dans la plupart des cas. La distorsion apportée par les sept centres internationaux est donc comprise.

Remarque – Pour évaluer la distorsion d'affaiblissement de la chaîne internationale, on ne doit pas ajouter les limites indiquées pour les circuits internationaux dans le § 1 de la Recommandation G.151 [4] à celles indiquées pour les centres internationaux dans la Recommandation Q.45. En effet, d'une part, certains équipements des centraux seraient comptés deux fois si l'on procédait à cette addition; d'autre part, les limites de spécification de la Recommandation Q.45 s'appliquent à la plus mauvaise connexion à travers un central international, et les limites du § 1 de la Recommandation G.151 au plus mauvais circuit international. En fait, les spécifications des divers équipements sont telles que la qualité moyenne sera sensiblement meilleure que celle que l'on pourrait estimer par une telle addition.

1.2 Conditions dans un environnement mixte, analogique et numérique

Au cours de la période d'exploitation mixte analogique et numérique, il est prévu que la caractéristique d'affaiblissement en fonction de la fréquence de l'équipement analogique terminal à courants porteurs à utiliser dans les communications téléphoniques internationales continuera d'être régie par les Recommandations actuelles qui se rapportent à ce type d'équipement.

Quand il faut inclure dans des communications téléphoniques internationales des processus numériques MIC non intégrés, il est recommandé que la caractéristique d'affaiblissement en fonction de la fréquence des filtres passe-bande associés à ces processus satisfasse à la version la plus exigeante de la figure 1/G.712 [5]. Cette dernière Recommandation s'applique spécifiquement au cas où des processus numériques MIC non intégrés sont associés à des circuits locaux, à des circuits interurbains et à des circuits internationaux.

S'agissant de l'incorporation de processus numériques MIC non intégrés aux réseaux téléphoniques locaux, la caractéristique d'affaiblissement en fonction de la fréquence à imposer aux filtres passe-bande qu'ils comportent est encore à l'étude.

2 Les objectifs de qualité de fonctionnement du réseau relatifs aux limites admissibles de la variation, en fonction de la fréquence de l'équivalent en service terminal d'une chaîne mondiale à quatre fils de 12 circuits (internationaux et nationaux de prolongement) établis chacun sur une seule liaison en groupe primaire, en supposant que des circuits radioélectriques sur ondes décimétriques ou des équipements à 3 kHz ne sont pas employés, sont représentés sur la figure 1/Q.44.

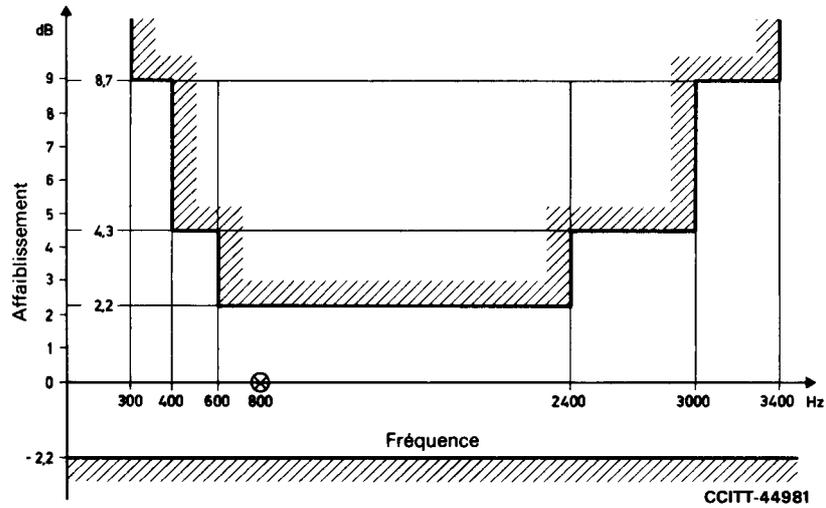


FIGURE 1/Q.44

Variation admissible de l'affaiblissement, par rapport à sa valeur pour 800 Hz (objectif pour la chaîne mondiale à quatre fils de 12 circuits en service terminal)

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Affaiblissements, niveaux relatifs et distorsion d'affaiblissement*, tome III, Rec. G.141.
- [2] Recommandation du CCITT *Distorsion d'affaiblissement*, tome III, Rec. G.132.
- [3] Recommandation du CCITT *Equipements terminaux à 12 voies*, tome III, Rec. G.232, § 1.
- [4] Recommandation du CCITT *Objectifs généraux de qualité de fonctionnement applicables à tous les circuits internationaux et nationaux de prolongement modernes*, tome III, Rec. G.151, § 1.
- [5] Recommandation du CCITT *Caractéristique de qualité des voies MIC aux fréquences vocales*, tome III, Rec. G.712.